



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 12 février 2024 à 20h00

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
13

Conseillers présents :
11

Membres présents :

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Mme Rosalie HUMLER, M. Jacques METTENET, Mme Sylvie CROVISIER, M. Frédéric LUTTER, M. Bruno BARTHELMÉ, M. Antoine REIBEL, Mme Evelyne WUNNENBURGER, Mme Michelle OUDIN, M. Fabien WEISSENBERGER, Mme Elodie LETELLIER

Membre absent excusé :

Mme Samantha LUDWIG

Membre absent non excusé :

M. Jean-Pierre RINGEISSEN

Date de convocation : 06/02/2024

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2024
3. Baux de chasse communaux pour la période 2024-2033 : lot n°3 - approbation du contrat de location après procédure d'adjudication
4. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Elodie LETELLIER en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance précitée.

Adopté à l'unanimité.

3. BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PÉRIODE 2024-2033 : LOT N°3 - APPROBATION DU CONTRAT DE LOCATION APRÈS PROCÉDURE D'ADJUDICATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2023, portant approbation de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2024 portant agrément des candidats pour le lot n°3,

Vu la proposition de la commission communale de location en date du 05 février 2024,

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Par délibération en date du 23 octobre 2023, le Conseil Municipal a décidé de la constitution des lots de chasse et du mode de location de la chasse pour le lot n°3.

En l'espèce, le mode de location pour le lot n°3 est l'adjudication sans droit de priorité.

Puis, par une délibération en date du 29 janvier 2024, le Conseil Municipal a agréé les candidatures pour le lot n°3.

La commission communale de location s'est réunie le 05 février 2024 pour procéder à l'adjudication du lot n°3. Elle a procédé à l'adjudication du lot par procès-verbal, et proposé l'attribution du lot n°3.

Il appartient à présent au Conseil Municipal, sur proposition de la commission communale de location, d'approuver le contrat de location correspondant.

Considérant la recevabilité du dossier de candidature de M. Xavier BARTHELMEBS pour le lot n°3 ;

Considérant la proposition d'attribution formulée par la commission de location ;

**Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **approuve le contrat de location joint en annexe, à conclure avec le candidat M. Xavier BARTHELMEBS pour un loyer de 6 500 € ;**
- **autorise le Maire à signer le bail de location de la chasse communale.**

4. DIVERS

- **Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) :**
Désignation d'un élu référent qui sera l'interlocuteur privilégié de la commune dans le cadre du diagnostic « Trame Verte et Bleue » mené sur le territoire de la CCCE.
Madame le Maire se porte candidate et est ainsi désignée en tant qu'élue référente.
- Information sur la distribution du bulletin municipal et intercommunal.
- Prochaines dates à retenir :
 - Commission des Finances élargie : lundi 25 mars 2024 à 19h30
 - Opération Elsassputz / Oschterputz : samedi 06 avril 2024 à 9h00

Séance close à 20h30.

Prochaine séance : 15 avril 2024

Le Maire,
Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER

Le secrétaire de séance,
Elodie LETELLIER